

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION - TRAVAIL À LA CHALEUR

AIDE-MÉMOIRE

Rôles et responsabilités pour la prise en charge du travail à la chaleur

Employeur

- Mettre en place un plan d'action pour le travail à la chaleur.
- Identifier les départements, zones de travail, tâches et postes où il y a un risque à la santé de travailler à la chaleur.
- Informer et former les travailleurs sur les risques à la santé de travailler à la chaleur et les mesures à prendre pour se protéger.
- S'assurer que le plan d'action soit mis en application et connu par tous les travailleurs.

Travailleur

- Participer à l'identification des départements, zones de travail ou tâches qui sont à risque de travailler à la chaleur.
- Prendre connaissance des informations fournies sur les risques à la santé de travailler à la chaleur.
- Participer à la formation offerte sur les risques à la santé de travailler à la chaleur.
- Connaître et mettre en application les mesures du plan d'action sur le travail à la chaleur.

Informations pour vos travailleurs

Vous trouverez de l'information à diffuser à vos travailleurs sur notre site internet dans la section « Outils pour les travailleurs et les employeurs » [Travail à la chaleur | CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal \(ccsmtlpro.ca\)](#). Vous y trouverez les éléments suivants :

- Risques à la santé de travailler à la chaleur
- Signes et symptômes des coups de chaleur
- Mesures à prendre pour prévenir les coups de chaleur
- Quoi faire en cas de signes ou symptômes de coups de chaleur

N'hésitez pas à nous joindre pour obtenir du soutien dans l'élaboration de votre plan d'action :

mado.sat@santepub-mtl.qc.ca ou (514) 948-7513

Éléments importants à considérer pour votre plan d'action

Éléments	Explications et exemples
Lieux, départements ou zones à risque	Les départements, zones de travail qui peuvent exposer les travailleurs à la chaleur.
Postes et tâches à risque	Postes et tâches qui peuvent exposer les travailleurs à la chaleur.
Évaluation du niveau de risque*	<ul style="list-style-type: none"> - Température ambiante élevée - Taux d'humidité élevée - Chaleur radiante (ex. : travailler au soleil, près d'un four ou de métal en fusion, ou de goudron chaud) - Local avec chaleur ambiante et sans ventilation
Facteurs qui augmentent le risque	<ul style="list-style-type: none"> - Travail qui demande un effort physique soutenu - Port de vêtement imperméable ou survêtement - Travailleur qui n'est pas encore acclimaté à la chaleur ou qui revient de vacances - Horaire de travail prolongé
Moyens de contrôle collectifs du risque	<ul style="list-style-type: none"> - Remettre à plus tard ou à une période plus fraîche de la journée les tâches ardues non essentielles - Permettre une rotation des tâches - Interdire aux travailleurs de travailler seuls
Mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les endroits où de l'eau fraîche est disponible pour les travailleurs (près de leur poste de travail) - Offrir une aire de repos à l'ombre ou dans un endroit frais ou climatisé pour les pauses et repas - Ajuster la durée des pauses en fonction du risque* - Transmettre de l'information et faire des rappels aux travailleurs sur les symptômes à surveiller des coups de chaleur
Procédure en cas de symptômes de coup de chaleur	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une organisation efficace des premiers soins et premiers secours (quelles sont les interventions en cas de coup de chaleur, comment fonctionne le système de communication, avoir des secouristes identifiés et formés, etc.) - Partager les procédures à suivre en cas de symptômes de coup de chaleur à tous les travailleurs

* Consulter le document [Travailler à la chaleur...Attention!](#) de la CNESST